



**COMMUNE DE
DOMALAIN**
(Ille et Vilaine)

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2019**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	15	16
Date de la convocation		
26 septembre 2019		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
9 octobre 2019		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

L'an deux mil dix-neuf, le sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 26 septembre 2019.

Présents : M. OLIVIER Christian, M. TESSIER Daniel, Mme PINCEPÔCHE Monique, M. ROLLAND Pierre, M. GALLON Loïc, Mme DOINEAU Brigitte, Mme BASLE Marie-Josèphe, Mme RESTIF Isabelle, M. DESILLE Yvan, Mme DUFLOS Béatrice, Mme LIGOT Brigitte, M. BOULANGER Jean-François, M. HUET François, Mme FURON Maryse, M. VETIER Anthony.

Absent(e)s ayant donné procuration: Mme CHEVRIER Christine donne pouvoir à Mme FURON Maryse.

Absents excusés: M. FOLLIOT Philippe, M. SUBIRY Anthony.

Secrétaire de séance : M. VETIER Anthony.

Le procès-verbal de la séance du conseil du 9 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I FONCTION PUBLIQUE

2019-10-01 : Création au 07 octobre 2019 d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

I FONCTION PUBLIQUE

2019-10-01 : Création au 07 octobre 2019 d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h) pour le secrétariat général.

Ce poste est en effet vacant depuis le 01 avril 2019.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 7 octobre 2019 en raison du recrutement au poste de secrétaire général(e),

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 7 octobre 2019,**
- **Adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,**
- **Inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 14 octobre 2019

N° DELIBERATION	Objet de la délibération	Date d'affichage	Date d'envoi en préfecture
2019.10.01	Création au 07 octobre 2019 d'un poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	9 octobre 2019	8 octobre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le secrétaire de séance,

M. VETIER Anthony